

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00052

Numéro SIREN : 824 887 442

Nom ou dénomination : 2 M HABITAT 66

Ce dépôt a été enregistré le 10/10/2022 sous le numéro de dépôt B2022/010822

Désignation de l'entreprise		SAS 2M HABITAT 66		82 AVENUE EOLE		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		TECHNOSUD 2		66100 PERPIGNAN				
SIRET		8 2 4 8 8 7 4 4 2 0 0 0 3 9						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12		
				Exercice N clos le		31122021		
				Exercice N-1 clos le		31122020		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012				
		014	5 290	016	2 458	2 832	429	
	Immobilisations corporelles*	028	5 888	030	5 305	584	1 068	
	Immobilisations financières* (1)	040	1 630	042		1 630	900	
	Total I (5)	044	12 808	048	7 762	5 046	2 397	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060	81 105	062		81 105	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	53 379	070		53 379	30 469
			072	11 559	074		11 559	21 324
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	154 014	086		154 014	261 701	
	Charges constatées d'avance *	092	3 103	094		3 103	5 886	
	Total II	096	303 159	098		303 159	319 379	
	Total général (I + II)	110	315 967	112	7 762	308 205	321 776	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	4 000	4 000	4 000	
	Ecart de réévaluation	124		124				
	Réserve légale	126		126	400	400	400	
	Réserves réglementées*	130		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131	131	132				
	Report à nouveau	134		134	44 436	32 345	32 345	
	Résultat de l'exercice	136		136	43 547	12 091	12 091	
	Provisions réglementées	140		140				
	Total I	142		142	92 383	48 836	48 836	
	Provisions pour risques et charges	154		154				
Total II	154		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	120 375	200 000	200 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	19 173	38 195	38 195	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	42 770	172	76 274	34 745	34 745	
	Total III	176		176	215 822	272 940	272 940	
Total général (I + II + III)	180		180	308 205	321 776	321 776		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	1 630	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	3 607	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	5 621		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 2M HABITAT 66		Exercice N clos le 31122021		Exercice N-1 clos le 31122020		Néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210				
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214				
				217	218	314 499	590 283		
					222				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			224				
	Production immobilisée *				226	833			
Subventions d'exploitation reçues				230	240		371		
Autres produits				232	315 573		590 653		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)									
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	81 105			
	Variation de stock (marchandises) *				236	(81 105)			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	4 029		79 605	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240				
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :			242	141 603		481 301	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	2 903	244	4 097	2 896	
	Rémunérations du personnel *				250	80 550		7 649	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252	24 827		2 262	
	Dotations aux amortissements *				254	2 102		2 119	
	Dotations aux provisions				256				
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	284		79		
		260							
Total des charges d'exploitation (II)				264	257 491		575 911		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	58 082		14 742		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280	113			
	Produits exceptionnels (IV)				290		130		
	Charges financières (V)				294	682	152		
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	347		300	2 901	329		
			348						
Impôts sur les bénéfices * (VII)				306	11 065		2 300		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	43 547		12 091		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2							
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles*				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	11 461			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	3 291		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997					
DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44. sexies A)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993	
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127				
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies E)	990
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	58 299		354	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	58 299		372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : **SAS 2M HABITAT 66** Néant *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISE									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	2 000	412	3 290	414		416	5 290		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450	5 158	452	731	454		456	5 888		
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480	900	482	1 600	484	870	486	1 630		
TOTAL		490	8 058	492	5 621	494	870	496	12 808		

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500	1 571	502	887	504		506	2 458	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	4 090	542	1 215	544		546	5 305	
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570	5 661	572	2 102	574		576	7 762	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	Cf. état 2033C-Détail				
	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %			
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧				
1											
2											
3											
4											
5	870		870	(870)							
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	870	580	582	870	584	586	(870)	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	(870)	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.
 (1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : **SAS 2M HABITAT 66** Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683					
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice 982 bis
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	56 838
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	15 900
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2033-E 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2MHABITAT 66		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012021		et clos le : 31122021	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		314 499
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		207
TOTAL 1	106		314 707
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		33
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		833
Variation positive des stocks	111		81 105
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		81 971
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		138 104
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		73 427
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		284
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		211 816
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	184 862
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	184 862
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		314 707
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) Il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3|1|12|20|21

N° SIRET 8|2|4|8|8|7|4|4|2|0|0|0|3|9

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2M HABITAT 66

ADRESSE (voie) 82 AVENUE EOLE

TECHNOSUD 2

CODE POSTAL 66100

VILLE PERPIGNAN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	400

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination HOLDING 2M66
 N° SIREN (si société établie en France) 851154815 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 400
 Adresse : N° 26 Voie AVENUE DU PERE PINYA
 Code postal 66350 Commune TOULOUGES Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS 2M HABITAT 66**
et Date de clôture de l'exercice **31122021**

J **DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2021, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVL) (voir les explications figurant sur la notice)**

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
M VLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
M VLT imputée sur les P VLT de l'exercice			
M VLT réalisée au cours de l'exercice			
M VLT restant à reporter			

L **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

2M HABITAT 66

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 4 000,00 euros

Siège social : 82 avenue Eole

Tecnosud 2 - 66100 PERPIGNAN

R.C.S. PERPIGNAN B 824 887 442

ASSEMBLEE ORDINAIRE ANNUELLE

L'an deux mille vingt-deux et le trente juin,

L'actionnaire unique de la société par actions simplifiée unipersonnelle dénommée " 2M HABITAT 66 " au capital de 4 000,00 euros, ayant son siège social à PERPIGNAN (Pyrénées-Orientales), Tecnosud 2, 82 avenue Eole,

La société HOLDING 2M66 ayant pour sigle H2M66, société par actions simplifiée, représentée par son représentant légal en exercice,

possédant quatre cents actions numérotées de 1 à 400 inclus, ci 400

Total égal au nombre de parts composant le capital social : QUATRE CENTS, ci 400

Expose que Monsieur MOLINA Nicolas, président non associé, a établi et arrêté les comptes annuels de la société pour l'exercice 2021 clos au 31 décembre ainsi que le rapport de gestion du président pour ledit exercice, dont le tout lui a été remis dès avant, et que l'inventaire a été tenu à sa disposition au siège social dans les délais réglementaires.

Ainsi, la présente assemblée, régulièrement constituée conformément à la loi, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Rapport de gestion du président sur la situation et sur l'activité de la société pendant l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;
- 2 - Rapport du président sur les opérations visées à l'article L. 227-10 du code de commerce ;
- 3 - Approbation de ces rapports, des comptes et desdites conventions ;
- 4 - Quitus à donner au président ;
- 5 - Affectation du résultat de l'exercice.

La société HOLDING 2M66, actionnaire unique, prise en la personne de son représentant légal, Monsieur Nicolas MOLINA, sans autre procédure et formalité, soumet pour approbation les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président sur la marche de la société au cours de l'exercice écoulé et sur les comptes et le bilan dudit exercice, approuve les comptes et le bilan tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Il constate que l'exercice se solde par un résultat fiscal bénéficiaire de 58 299 euros, avant paiement de l'impôt sur les bénéfices qui s'élève à 11 065 euros et après diverses réintégrations extracomptables, ainsi que par un résultat comptable bénéficiaire d'un montant de 43 547 euros.

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique, comme conséquence de la décision ci-dessus adoptée, consent quitus à Monsieur Nicolas MOLINA pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé et lui donne acte de la renonciation à toute rémunération aux fonctions de président de la société.

TROISIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique, comme conséquence des résolutions ci-dessus adoptées, décide d'affecter le résultat comptable bénéficiaire de l'exercice, qui s'élève à la somme de 43 547 euros, en intégralité au compte REPORT A NOUVEAU CREDITEUR.

Conformément aux dispositions légales, l'actionnaire unique rappelle qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices sociaux.

QUATRIEME RESOLUTION

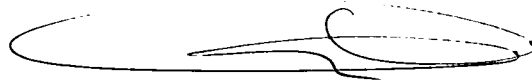
L'actionnaire unique, au regard des conventions réglementées au sens des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce, déclare approuver les conditions d'exécution des conventions réglementées précédemment relevées et donne quitus au président à cet égard.

CINQUIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique confie tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé, de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'actionnaire unique après lecture.

Acte Certifié Conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a more complex, scribbled signature on the right.